



Autorisation parentale Adhésion à l'Association Sportive

Nous vous informons que votre enfant a la possibilité de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi dans le cadre de l'Association Sportive du Collège, Ces activités sont encadrées par les professeurs d'Éducation Physique et Sportive.

Je soussigné(e) Mr, Mme, responsable légal (1) demeurant..... autorise mon fils, ma fille (1) né(e) le..... élève de la classe de..... à participer à l'Association sportive du Collège.

Personne à contacter :

Tel :

Etre à l'Association sportive c'est :

- Faire des activités sportives variées pour le plaisir, pour la compétition.**
- Etre avec des camarades du collège.**
- Rencontrer d'autres établissements.**

Rappel :

Les horaires des activités du mercredi sont affichés et actualisés chaque semaine dans le hall, sur pronotes sur le blog à l'adresse suivante : ascollegeledinandier.over-blog.com

Nous vous rappelons que la responsabilité des enseignants ne peut être engagée après l'heure de fin. Il vous incombe donc de vous renseigner auprès de votre enfant sur ces heures.

En cas de doute de votre part sur la présence de votre enfant le mercredi après-midi, vous pouvez contacter le secrétariat du collège dès le jeudi matin.

- J'autorise les responsables de l'Association Sportive à faire pratiquer en mon nom toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.
- J'autorise mon enfant à titre exceptionnel à participer à un déplacement en voiture particulière avec l'un des professeurs de l'Association Sportive ou un parent d'élève volontaire.
- J'autorise les enseignants à prendre mon enfant en photo dans le cadre des activités de l'Association Sportive.

Pièces obligatoires à fournir pour l'inscription :

- Cette autorisation parentale
- Un chèque de 25 euros avec le tee-shirt et une gourde.

à l'ordre de l' **Association Sportive collège Le Dinandier.**

- *Ne pas hésiter à utiliser Spot 50 ; vous obtenez une bonne réduction de 15 euros.*

Fait à Le
Signature :

M.Trehet Principal et Président de l'Association Sportive

Objet : rappel des horaires à l'UNSS le mercredi après-midi.

Madame Monsieur,

Nous avons constaté que certains élèves ne donnaient pas volontairement les bons horaires...

Afin d'éviter tout malentendu, nous vous rappelons que les horaires des activités sportives du mercredi sont affichés et actualisés chaque semaine dans le hall du collège et sur le site internet.

Nous vous rappelons que la responsabilité des enseignants ne peut être engagée après l'heure de fin. Il vous incombe donc de vous renseigner auprès de votre enfant sur ces heures ou de vérifier sur le site internet.

Objet : rappel des horaires à l'UNSS le mercredi après-midi.

Madame Monsieur,

Nous avons constaté que certains élèves ne donnaient pas volontairement les bons horaires...

Afin d'éviter tout malentendu, nous vous rappelons que les horaires des activités sportives du mercredi sont affichés et actualisés chaque semaine dans le hall du collège et sur le site internet.

Nous vous rappelons que la responsabilité des enseignants ne peut être engagée après l'heure de fin. Il vous incombe donc de vous renseigner auprès de votre enfant sur ces heures ou de vérifier sur le site internet.

Objet : rappel des horaires à l'UNSS le mercredi après-midi.

Madame Monsieur,

Nous avons constaté que certains élèves ne donnaient pas volontairement les bons horaires...

Afin d'éviter tout malentendu, nous vous rappelons que les horaires des activités sportives du mercredi sont affichés et actualisés chaque semaine dans le hall du collège et sur le site internet.

Nous vous rappelons que la responsabilité des enseignants ne peut être engagée après l'heure de fin. Il vous incombe donc de vous renseigner auprès de votre enfant sur ces heures ou de vérifier sur le site internet.